



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 15 JUIN 2015 À 20H30**

L'an deux mille quinze,

Le quinze juin à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, Vice-président de la communauté de communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE (à partir de vingt heures quarante-cinq), Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Camilla BURG, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Grégory DUTREY, Christian GHEZ, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

Procurations :

Karine DUBOIS à Axel FAIVRE
Carla MARTINS-NETO à Gérard PARFAIT
Isabelle TRAPPIER à Florent BORON
Karine LATOS-MAINA à Éric FROMMWEILER
Capucine DESBOIS à Camilla BURG
Dominique GERBERT à Sylvie SORMAIL
Anne GUINAMARD à Monsieur le Maire
Élisabeth CHAPPEY à Thomas BATIGNE
Manuelle WAJSBLAT à Marie-Pierre DRAIN

Secrétaire de séance : Thomas BATIGNE

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20h35.

A) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2015.

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Axel FAIVRE, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gérard PARFAIT, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Florent BORON, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Éric FROMMWEILER, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Camilla BURG, Dominique GERBERT représenté par Sylvie SORMAIL, Anne GUINAMARD représentée par Monsieur le Maire, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY représentée par Thomas BATIGNE, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT représentée par Marie-Pierre DRAIN, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

B) Décisions du Maire, en vertu de la délibération n°2014-04/18 du 29 avril 2014, portant délégation de pouvoir confiée au Maire par le Conseil Municipal :

N°22 : Convention d'accès et d'intervention de personnes privées dans les locaux du site scolaire de l'école maternelle Jean de la Fontaine – Année 2014-2015.

N°23 : Convention de prestation de service avec l'EURL « Comunissons » pour l'animation des temps périscolaires – Année 2014-2015.

N°24 : Convention de prestation de service avec l'association « USSNB » – Section arts martiaux – pour l'animation des temps périscolaires – Année 2014-2015.

N°25 : Contrat de maintenance du progiciel « Cassiopée » (Logiciel de gestion de la Bibliothèque municipale).

N°26 : Tarifs de la sortie organisée par le service jeunesse le 29 avril 2015.

N°27 : Contrat de cession présenté par la société « Animation 78 » pour la prestation musicale de la fête des voisins du 29 mai 2015.

N°28 : Contrat de cession présenté par la société « Animation 78 » pour l'animation de la fête du village du 19 juin 2015.

N°29 : Contrat de cession présenté par l'association « Culture Guinguette » pour la location de l'exposition « Les Guinguettes, histoire et renouveau d'un patrimoine culturel et festif » du 10 au 17 juin 2015.

N°30 : Contrat de cession présenté par Miguel GAMITO pour son animation de la fête du village 19 juin 2015.

N°31 : Convention présentée par l'association « Croix Rouge » pour la mise en place d'un dispositif de secours pendant la durée de la fête du village 19 juin 2015.

N° 32 : Contrat de cession présenté par la société « Air2jeux » pour la location et l'animation de ses structures gonflables lors de la fête du village 19 juin 2015.

C) Notes de Synthèses :

Entendu les exposés des rapporteurs et après en avoir délibéré,

N° 2015-06/32 : Décision modificative n°1 - Budget supplémentaire 2015 – Budget principal de la ville

RAPPORTEUR : Axel FAIVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOpte selon les votes présentés ci-après, le Budget Supplémentaire du budget principal de la Ville pour l'exercice 2015, pour les montants ci-après :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Proposition BS 2015	Votes pour	Votes contre	Abstentions
011	Charges à caractère général	76 563,55 €	29		
023	Virement à la section d'investissement	700 000 €	29		
TOTAL		776 563,55 €			

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Proposition BS 2015	Votes pour	Votes contre	Abstentions
73	Impôts et taxes	4 084 €	29		
74	Dotations, subventions et participations	9 039 €	29		
002	Résultat d'exploitation reporté	763 440,55 €	29		
TOTAL		776 563,55 €			

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	RAR 2014	Proposition BS 2015	Votes pour	Votes contre	Abstentions
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	-	195 275,81 €	29		
20	Immobilisations incorporelles	35 453,53 €	35 453,53 €	29		
21	Immobilisations corporelles	415 564,25 €	415 564,25 €	29		
23	Immobilisations en cours	294 105,24 €	294 105,24 €	29		
TOTAL		745 123,25 €	940 399,06 €			

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	RAR 2014	Proposition BS 2015	Votes pour	Votes contre	Abstentions
021	Virement de la section de fonctionnement	-	700 000,00 €	29		
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	375 104,22 €	29		
13	Subventions d'investissement reçues	401 044,84 €	401 044,84 €	29		
45	Opération pour le compte de tiers (Noisy)	164 250,00 €	164 250,00 €	29		
16	Emprunts et dettes assimilées	-	- 700 000,00 €	29		
TOTAL		565 294,84 €	940 399,06 €			

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Axel FAIVRE, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gérard PARFAIT, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Florent BORON, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Éric FROMMWEILER, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Camilla BURG, Dominique GERBERT représenté par Sylvie SORMAIL, Anne GUINAMARD représentée par Monsieur le Maire, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY représentée par Thomas BATIGNE, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT représentée par Marie-Pierre DRAIN, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2015-06/33 : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre multi-accueil « Petit Prince » - Choix du délégataire et du mode de gestion

RAPPORTEUR : Axel FAIVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de l'entreprise PEOPLE & BABY comme délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du centre multi-accueil « Petit Prince ».

APPROUVE le choix d'une gestion du centre multi accueil « Petit Prince » en affermage.

APPROUVE le contrat de délégation en résultant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la société PEOPLE & BABY pour la gestion du centre multi-accueil « Petit Prince ».

DIT que les dépenses afférentes sont inscrites au budget de la Ville.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Axel FAIVRE, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gérard PARFAIT, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Florent BORON, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Éric FROMMWEILER, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Camilla BURG, Dominique GERBERT représenté par Sylvie SORMAIL, Anne GUINAMARD représentée par Monsieur le Maire, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY représentée par Thomas BATIGNE, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT représentée par Marie-Pierre DRAIN, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2015-06/34 : Revalorisation des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2015

RAPPORTEUR : Muriel DEGAVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,

FIXE qu'à compter du 1er septembre 2015 :

Le prix du repas régulier sera de	4,33 €
Le prix du repas exceptionnel sera de	6,09€

DIT que l'inscription à la restauration sera annuelle mais pourra faire l'objet de demande de modification par les familles jusqu'au jeudi midi de la semaine précédente (inscriptions ou désinscriptions ponctuelles). Les repas supplémentaires seront facturés au tarif exceptionnel.

PRÉCISE qu'une majoration de 20% sera appliquée à l'ensemble des tarifs ci-dessus pour les élèves non domiciliés sur la Commune.

PRÉCISE que le quotient familial sera appliqué à l'ensemble des tarifs de la restauration scolaire hormis celui du repas exceptionnel.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Axel FAIVRE, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gérard PARFAIT, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Florent BORON, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Éric FROMMWEILER, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Camilla BURG, Dominique GERBERT représenté par Sylvie SORMAIL, Anne GUINAMARD représentée par Monsieur le Maire, Grégory DUTREYVY, Élisabeth CHAPPEY représentée par Thomas BATIGNE, Christian GHEZ, Jean-Marie CHAZAL.

ABSTENTIONS : Manuelle WAJSBLAT représentée par Marie-Pierre DRAIN, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD.

N° 2015-06/35 : Revalorisation des tarifs des études surveillées et dirigées à compter du 1er septembre 2015

RAPPORTEUR : Muriel DEGAVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,

FIXE à compter du 1er septembre 2015, le tarif mensuel pour l'étude ainsi qu'il suit :

- **28,50 €** forfait pour un mois d'études surveillées donnant accès à 4 jours d'études surveillées maximum par semaine,
- **46,02 €** forfait pour un mois d'études dirigées donnant accès à 4 jours par semaine d'études dirigées maximum par semaine.

SUPPRIME la formule d'étude mixte qui donnait accès à 2 jours par semaine d'études dirigées et 2 jours par semaine d'études surveillées.

DIT que l'inscription à l'étude sera annuelle, avec une facturation mensuelle et que tout trimestre commencé sera dû dans sa totalité.

DIT que pour répondre à la demande des familles en matière d'étude, il sera proposé 2 tranches horaires d'étude par soir,

FIXE les horaires de la manière suivante :

- 1^{ère} tranche de 16h à 17h
- 2^{ème} tranche de 17h à 18h

PRÉCISE qu'une majoration de 20% sera appliquée à l'ensemble des tarifs ci-dessus pour les élèves non domiciliés sur la commune.

PRÉCISE que le quotient familial sera appliqué à l'ensemble des tarifs de l'étude.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Axel FAIVRE, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gérard PARFAIT, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Florent BORON, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Éric FROMMWEILER, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Camilla BURG, Dominique GERBERT représenté par Sylvie SORMAIL, Anne GUINAMARD représentée par Monsieur le Maire, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY représentée par Thomas BATIGNE, Christian GHEZ, Jean-Marie CHAZAL.

ABSTENTIONS : Manuelle WAJSBLAT représentée par Marie-Pierre DRAIN, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD.

N° 2015-06/36 : Revalorisation des tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1er septembre 2015

RAPPORTEUR : Muriel DEGAVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,

FIXE à compter du 1er septembre 2015 les tarifs des accueils périscolaires de la manière suivante :

Le forfait « une heure » maximum :	1,80 €
Le forfait « deux heures » consécutives maximum :	3,60 €
Le forfait « trois heures » consécutives maximum :	5,40 €
La pénalité par quart d'heure de retard au-delà de 19h00 le soir et 12h30 le mercredi midi, par jour et par enfant :	3,54 €

DIT que l'inscription à l'accueil périscolaire sera obligatoire pour l'année scolaire mais pourra faire l'objet de demande de modifications par les familles jusqu'au jeudi midi de la semaine précédente (inscriptions ponctuelles, suppression ou ajout d'heures...).

PRÉCISE que toute heure entamée est due et que les forfaits du soir sont définis sur des heures précises (démarrage des tranches horaires de facturation à 16h00, 17h00 et 18h00).

PRÉCISE l'application de tarifs exceptionnels pour les inscriptions ponctuelles ou pour les enfants présents à l'accueil périscolaire et n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. Les tarifs exceptionnels correspondent à l'application d'une majoration de 10% aux tarifs des inscriptions annuelles susvisées.

PRÉCISE qu'une majoration de 20% sera appliquée à l'ensemble des tarifs ci-dessus pour les élèves non domiciliés sur la commune.

PRÉCISE que le quotient familial sera appliqué à l'ensemble des tarifs des accueils périscolaires hormis celui de la pénalité de retard.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Axel FAIVRE, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gérard PARFAIT, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Florent BORON, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Éric FROMMWEILER, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Camilla BURG, Dominique GERBERT représenté par Sylvie SORMAIL, Anne GUINAMARD représentée par Monsieur le Maire, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY représentée par Thomas BATIGNE, Christian GHEZ, Jean-Marie CHAZAL.

ABSTENTIONS : Manuelle WAJSBLAT représentée par Marie-Pierre DRAIN, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD.

N° 2015-06/37 : Revalorisation des tarifs des Nouvelles Activités Périscolaires et du pédibus à compter du 1er septembre 2015

RAPPORTEUR : Muriel DEGAVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,

FIXE à compter du 1er septembre 2015 les forfaits NAPs comme suit :

- Ateliers NAPs élémentaire :
 - o 6,00€ par mois pour une activité maximum par semaine (soit 60 € par année scolaire)
 - o 12,00€ par mois pour deux activités maximum par semaine (soit 120 € par année scolaire)
 - o 18,00€ par mois pour trois activités maximum par semaine (soit 180 € par année scolaire)

- Ateliers NAPs maternelles :
 - o 2,60€ par mois pour une activité maximum par semaine (soit 26 € par année scolaire)
 - o 5,20€ par mois pour deux activités maximum par semaine (soit 52 € par année scolaire)
 - o 7,80€ par mois pour trois activités maximum par semaine (soit 78 € par année scolaire)

DIT que l'inscription au forfait 1, 2 ou 3 activités par semaine sera annuelle et que tout trimestre entamé sera dû dans son intégralité (du fait de la rotation trimestrielle de la programmation des activités).

MAINTIENT à compter du 1er septembre 2015, le tarif du pédibus (accompagnement piéton) des enfants vers les sites d'activités extrascolaires à 6,30€ par mois ; tout trimestre entamé sera dû dans son intégralité.

PRÉCISE qu'une majoration de 20% sera appliquée à l'ensemble des tarifs ci-dessus pour les élèves non domiciliés sur la commune.

PRÉCISE que le quotient familial sera appliqué aux forfaits d'inscription annuelle susvisés.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Axel FAIVRE, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gérard PARFAIT, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Florent BORON, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Éric FROMMWEILER, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Camilla BURG, Dominique GERBERT représenté par Sylvie SORMAIL, Anne GUINAMARD représentée par Monsieur le Maire, Grégory DUTREVVY, Elisabeth CHAPPEY représentée par Thomas BATIGNE, Christian GHEZ, Jean-Marie CHAZAL.

ABSTENTIONS : Manuelle WAJSBLAT représentée par Marie-Pierre DRAIN, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD.

N° 2015-06/38 : Tarifs des droits de place sur le marché forain et pour les commerces ambulants

RAPPORTEUR : Pierre VEZY

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs ci-dessous à compter du rendu exécutoire de la présente délibération :

A la demi-journée :

Abonné : 3,50 € le mètre linéaire
Non abonné : 5,80 € le mètre linéaire

A la journée :

Abonné : 5,00 € le mètre linéaire

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Axel FAIVRE, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gérard PARFAIT, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Florent BORON, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Éric FROMMWEILER, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Camilla BURG, Dominique GERBERT représenté par Sylvie SORMAIL, Anne GUINAMARD représentée par Monsieur le Maire, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY représentée par Thomas BATIGNE, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT représentée par Marie-Pierre DRAIN, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2015-06/39 : Avenants relatifs à la révision des index pour le marché de construction d'un complexe sportif - Autorisation donnée à M. le Maire pour signer

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants actant le changement de dénomination des index des lots 2 et 14 du marché de construction d'un complexe sportif.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Axel FAIVRE, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gérard PARFAIT, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Florent BORON, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Éric FROMMWEILER, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Camilla BURG, Dominique GERBERT représenté par Sylvie SORMAIL, Anne GUINAMARD représentée par Monsieur le Maire, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY représentée par Thomas BATIGNE, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT représentée par Marie-Pierre DRAIN, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2015-06/40 : Avenant aux marchés de travaux relatifs à la construction d'un complexe sportif – Lot n°12 (avenant N°5) - Autorisation donnée à M. le Maire pour signer

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier du lot n°12 (avenant N°5) au marché de travaux relatifs à la construction d'un complexe sportif pour un montant de 1 969,12 € HT soit 2 362,94 € TTC.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Axel FAIVRE, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gérard PARFAIT, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Florent BORON, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Éric FROMMWEILER, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Camilla BURG, Dominique GERBERT représenté par Sylvie SORMAIL, Anne GUINAMARD représentée par Monsieur le Maire, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY représentée par Thomas BATIGNE, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT représentée par Marie-Pierre DRAIN, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2015-06/41: Marché de travaux dans différents bâtiments communaux - Autorisation donnée à M. le Maire pour signer

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de sécurité, de mise aux normes accessibilité et d'entretien dans les différents bâtiments communaux pour un montant total de 64 966,19€ HT soit 77 959,42€ TTC.

AUTORISE le Maire à signer les marchés et toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Axel FAIVRE, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gérard PARFAIT, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Florent BORON, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Éric FROMMWEILER, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Camilla BURG, Dominique GERBERT représenté par Sylvie SORMAIL, Anne GUINAMARD représentée par Monsieur le Maire, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY représentée par Thomas BATIGNE, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT représentée par Marie-Pierre DRAIN, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2015-06/42 : Classement et dénomination de la voie du pôle sportif

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de nommer, « rue Guy MOIGNIER », la voie nouvelle desservant, à partir de la rue Charles de Gaulle, le pôle sportif et la future opération de construction de 67 logements.

DÉCIDE de classer la rue Guy MOIGNIER d'une longueur de 105 m dans la voirie communale.

DIT que le classement ne prendra effet que le jour de la mise en service effective de la voie.

DIT que la présente délibération sera transmise au service du cadastre et de la Poste.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Axel FAIVRE, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gérard PARFAIT, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Florent BORON, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Éric FROMMWEILER, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Camilla BURG, Dominique GERBERT représenté par Sylvie SORMAIL, Anne GUINAMARD représentée par Monsieur le Maire, Grégory DUTREYVY, Élisabeth CHAPPEY représentée par Thomas BATIGNE, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT représentée par Marie-Pierre DRAIN, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2015-06/43 : Financement d'un gilet pare-balles pour la police municipale de Saint-Nom-la-Bretèche, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

RAPPORTEUR : Michel MOREAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du F.I.P.D. pour l'acquisition d'un gilet pare-balles et à signer tout document y afférent.

DIT que la dépense correspondant à l'achat du gilet pare-balles sera financée en partie par la subvention obtenue, le solde sera à la charge de la commune.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Axel FAIVRE, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gérard PARFAIT, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Florent BORON, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Éric FROMMWEILER, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Camilla BURG, Dominique GERBERT représenté par Sylvie SORMAIL, Anne GUINAMARD représentée par Monsieur le Maire, Grégory DUTREYVY, Élisabeth CHAPPEY représentée par Thomas BATIGNE, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT représentée par Marie-Pierre DRAIN, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2015-06/44 : BABILOU EVANCIA - Rapport annuel d'activités 2014 dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du centre multi-accueil « Petit Prince »

RAPPORTEUR : Sylvie SORMAIL

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2014 transmis par la société EVANCIA BABILOU dans le cadre de la Délégation de Service Public de la gestion du centre multi-accueil par voie de contrat de régie intéressée.

N° 2015-06/45 : Syndicat d'Énergie des Yvelines - Avis sur l'adhésion de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable à l'adhésion au Syndicat d'Énergie des Yvelines de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

FORMATION DU JURY D'ASSISES ANNEE 2016 - TIRAGE AU SORT COMPLÉMENTAIRE D'UN JURÉ D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL TIRE AU SORT l'électeur.

D) Questions diverses

La séance prend fin à 22h15.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 16 juin 2015.

Affiché le 19 juin 2015.

Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,
Vice-président de la communauté
de communes Gally Mauldre,



Gilles STUDNIA